

L'immatriculation d'une remorque

Description

Pour savoir si l'immatriculation d'une remorque est nécessaire, il faut se référer à son poids. En effet, on distingue d'une part, les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg et les remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg. Lorsque cela est nécessaire, la demande de [carte grise](#) doit être effectuée en ligne sur le site de l'ANTS.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Dans quels cas l'immatriculation d'une remorque est-elle nécessaire ?

La demande d'immatriculation est nécessaire selon le poids total autorisé en charge (PTAC) de la [carte grise](#).

Remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg

Lorsque le **PTAC est supérieur à 500 kg**, l'immatriculation de la remorque est obligatoire. Dans ce cas, le propriétaire doit faire une [demande de certificat d'immatriculation du véhicule](#).

Par ailleurs, dès lors que le poids d'une remorque est **supérieur à 750 kg**, le propriétaire du véhicule doit se munir d'un système de freinage à inertie.

Attention : En cas de manquement à cette obligation, le propriétaire de la remorque peut être condamné à payer une amende. Le montant de celle-ci peut aller jusqu'à 750 €.

Remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg

Le propriétaire de la remorque n'est pas obligé de procéder à l'immatriculation lorsque le PTAC est **inférieur ou égal à 500 kg**.

Par ailleurs, dans certaines situations, une **demande d'homologation de l'administration**

peut être nécessaire selon le lieu de résidence du propriétaire :

- Direction régionale et interdépendante de l'environnement et de l'énergie (DIREE) pour les personnes résidant en Ile-de-France ;
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les personnes résidant dans les autres régions.

A noter : Une remorque disposant de sa propre carte grise aura également son propre numéro d'immatriculation. Il faudra alors apposer des plaques minéralogiques différentes de celles du véhicule tracteur.

Comment demander une carte grise remorque ?

Les démarches pour faire une demande de carte grise sont les mêmes que pour une carte grise classique. Le propriétaire du véhicule doit **se rendre sur le site de l'ANTS** et suivre les étapes suivantes :

1. Cliquer sur "*Se connecter*" en haut à droite de la page du site ;
2. S'identifier soit avec vos identifiants ANTS soit avec [FranceConnect](#) ou créer un compte ANTS ;
3. Choisir sa démarche dans la rubrique *Immatriculation* ;
4. Compléter les champs demandés ;
5. Visualiser le récapitulatif et vérifier les informations transmises ;
6. Joindre les pièces justificatives nécessaires au format numérique ;
7. Cocher les cases d'engagement puis régler le prix de la carte grise par carte bancaire ;
8. Télécharger et imprimer le certificat provisoire d'immatriculation (CPI).

Zoom : Afin que le dossier soit pris en charge, il est important que celui-ci soit complet. Pour cela, n'hésitez pas à recourir aux services de LegalPlace pour effectuer votre [demande de carte grise d'une remorque](#). A moindre coût, nos équipes se chargent de toutes les formalités afin que vous puissiez recevoir votre carte grise à domicile, dans les plus brefs délais.

En cas de difficulté, le demandeur peut se rendre dans un **point numérique en préfecture ou sous-préfecture**. Ces points numériques sont équipés de tout le matériel nécessaire (internet, ordinateurs, scanners, imprimantes, etc.) pour réaliser la démarche.

Par ailleurs, le demandeur peut également **faire appel à un intermédiaire**. Il peut s'agir d'un professionnel l'automobile (garage ou concessionnaire) ou d'un prestataire

en ligne habilité par l'Etat (plateforme en ligne). Le professionnel se charge alors d'effectuer les démarches de carte grise à votre place.

Les différents moyens de demander une carte grise ?

1

Effectuer la démarche sur le site de l'ANTS

- Seul chez soi
- Avec l'aide d'un agent dans un point numérique en Préfecture ou sous-préfecture

2

Avoir recours aux services de professionnels habilités

- Garages agréés
- Professionnels de la carte grise

LegalPlace.

A l'issue de la démarche, le demandeur reçoit une [carte grise provisoire](#) qui est valable pendant 1 mois maximum. Ce document permet au titulaire de circuler légalement pendant la fabrication du document officiel.

Quand faut-il modifier la carte grise ?

La modification de la carte grise peut être nécessaire dans certaines situations. En effet, une demande de modification doit être faite dans les cas suivants :

- [Changement d'adresse sur la carte grise](#);
- Ajout d'un cotitulaire ;
- Changement de propriétaire.

Dans le cas d'un changement d'adresse, le demandeur dispose d'un **délai d'un mois** pour effectuer la demande de modification.

Par ailleurs, en cas de détérioration, vol ou [perte de la carte](#), le propriétaire peut

demander un duplicata de la carte grise.

Bon à savoir : En cas de vol de la carte grise, le titulaire doit effectuer une déclaration de vol auprès d'un commissariat de police ou de la gendarmerie avant de faire la demande d'immatriculation.

Quels sont les documents nécessaires ?

Afin que la demande de carte grise soit prise en compte, le propriétaire doit **fournir certains documents justificatifs** obligatoires.

Les [documents de la carte grise](#) à transmettre en ligne sont les suivants

- Formulaire de demande d'immatriculation (Cerfa n°13750*05) ;
- [Certificat de cession de la remorque](#) si celle-ci a été acquise d'occasion ;
- L'ancienne carte grise barrée ;
- Le certificat de situation administrative ou [certificat de non-gage sur l'ANTS](#) ;
- Justificatif d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Attestation d'assurance si le PTAC excède 750 kg.

Quel est le prix de l'immatriculation d'une remorque ?

Le [prix de la carte grise](#) d'une remorque n'est pas le même que pour une carte grise classique.

En effet, le titulaire de la carte grise d'une remorque n'est pas redevable de la taxe régionale. Le demandeur doit **s'acquitter de 2 taxes** seulement (taxe de gestion et redevance d'acheminement).

Ainsi, le prix de la carte grise d'une remorque correspond à l'**addition des 2 taxes** :

- La taxe fixe de gestion d'un montant de 11 € ;
- La redevance d'acheminement d'un montant de 2,76 €.

Le prix total pour l'immatriculation d'une remorque est donc de **13,76 €**

Bon à savoir : Le [délai de la carte grise](#) est en général de **3 à 7 jours ouvrés**. Toutefois, ce délai peut être plus long si le dossier n'est pas complet ou selon le nombre de demandes en cours de traitement.

FAQ

Que faire en cas de perte ou de vol de la carte grise d'une remorque ?

Dans ces cas, il faut en priorité contacter le Service d'Immatriculation des Véhicules (SIV) pour les avertir. Puis, il sera nécessaire de se présenter aux forces de l'ordre afin de faire établir une déclaration de perte ou de vol, indispensable pour la confection d'une nouvelle carte grise.

Est-il possible de réduire le PTAC d'une remorque ?

Pour des raisons de tractage qui sont dues au véhicule, il est tout à fait possible de demander un déclassement de la remorque, lors de la commande. À titre d'exemple, si elle fait 750 kg de PTAC, ce poids peut très bien être réduit à 650 kg.

Quel poids maximum pour une remorque ?

Il suffit de posséder un permis B pour tracter une remorque faisant jusqu'à 750 kg de PTAC. Au-delà de ce poids, le permis voiture est encore suffisant sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble ne dépasse pas 3 500 kg.